

Séance du 09 mars 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-et-un, le neuf mars à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON et M. Éric DEZELLUS.

Absentes excusées : Mme Claudine NOUVELLE, Mme Isabelle BRÉHIER et Mme Cassandra MENGUY-BAUER.

Pouvoirs donnés : Mme Claudine NOUVELLE à M. Marie-Jean DOUYERE et Mme Isabelle BRÉHIER à M. Gilles GRÉAUME.

Absente : Mme Caroline PERREU

L'ordre du jour est le suivant :

Présentation par Aurélie MARCHALOT du projet « Renaturons-nous » du Parc des Boucles de la Seine.

- ❖ Quai de bus rue du Docteur Collignon : demande de subvention
- ❖ Autorisation de la perception des recettes de l'étude surveillée par la C.C.P.A.V.R. avant reversement.
- ❖ Alarme anti-intrusion : demande de subvention du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)
- ❖ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ❖ Mise à jour du tableau des effectifs
- ❖ Attribution de subventions aux associations
- ❖ Choix de l'entreprise pour le panneau lumineux place du Général Leclerc
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les élus sur le précédent compte-rendu, aucune suggestion n'étant apportée, ce dernier est approuvé.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Corinne DUMONT-OUINE a été désignée secrétaire de séance.

**ALARME ANTI-INTRUSION : DEMANDE DE SUBVENTION DU FOND
INTERMINISTERIEL DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.)**

Monsieur le Maire indique qu'en 2020, le conseil a délibéré afin de demander une subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour la mise en place de l'alarme anti-intrusion à l'école dans le cadre d'un plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.). Il ajoute que dans la continuité de ce plan, il serait nécessaire de faire une demande de subvention auprès du F.I.P.D. pour l'installation d'une alarme anti-intrusion.

Monsieur le Maire rappelle que le F.I.P.D. permet de faire une demande de subvention dans le cadre de l'installation de ce dispositif, à hauteur de 80% maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité :

- ❖ **La mise en place de l'alarme anti-intrusion à l'école pour un montant d'environ 4 000,00 euros.**
- ❖ **De faire la demande de subvention auprès du F.I.P.D. dans le cadre de l'installation d'une alarme anti-intrusion pour le 31 mars 2021.**
- ❖ **Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Cette demande sera faite conjointement à la demande de subvention pour l'alarme P.P.M.S. (délibération du 08/11/2020).

<p style="text-align: center;">CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE</p>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité pour un agent de changer de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet, soit 28 /35èmes pour travailler en comptabilité et administration générale à compter du 1er avril 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 350 et l'indice majoré 327.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ❖ **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,**
- ❖ **de modifier ainsi le tableau des emplois,**
- ❖ **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 08 décembre 2020,

Monsieur le Maire propose le tableau comme suit :

Emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35/35 ^{èmes}
Adjoint administratif	C	2	35/35 ^{èmes}
Adjoint administratif	C	1	28/35 ^{èmes}
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	28/35 ^{èmes}
Total		5	
FILIÈRE ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES			
Assistant de Conservation Principal 2 ^{ème} classe	B	1	35/35 ^{èmes}
Total		1	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise	C	1	35/35 ^{èmes}
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35/35 ^{èmes}
Adjoint Technique	C	3	35/35 ^{èmes}
Adjoint Technique	C	1	10/35 ^{èmes}
Adjoint Technique	C	1	8/35 ^{èmes}
Adjoint Technique	C	1	26,31/35 ^{èmes}
Total		9	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Yann LOLLIER ne prend pas part à cette délibération.

Monsieur le Maire présente la proposition d'attribution de subventions aux associations selon le tableau joint.

Monsieur le Maire invite les élus à accepter ces propositions de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les subventions aux associations énoncées ci-joint, sous réserve de la production des éventuelles pièces manquantes (rib, siret, bilan etc...).

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PANNEAU LUMINEUX PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC

Monsieur Yann LOLLIER, présente plusieurs devis pour l'installation d'un panneau d'informations lumineux sur la place du Général Leclerc. Ce dernier permettra d'informer les administrés sur l'actualité communale. 3 entreprises ont fait des propositions de prix : CENTAURE SYSTEMS (17 880,00 € T.T.C.), JC DECAUX (54 000,00 € T.T.C.) ET URBAN CONNECT (23 006,40 € T.T.C.).

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le devis de CENTAURE SYSTEMS comprenant la livraison, la pose, le raccordement, la mise en service et la formation pour un montant T.T.C. de 17 880,00 € soit 14 900,00 € H.T. A cela s'ajoute :

- la carte SIM pour 358,80 € H.T. soit 430,56 € T.T.C. (soit 29,90 € H.T. mensuel)
- la création d'une ligne électrique de 220 V en cas de solution filaire
- la consommation électrique en sus de 220 w/h en moyenne

Pour information, la commune aura la possibilité suite aux 2 ans de garantie, de souscrire une maintenance annuelle à 1 250,00 € H.T. soit 1500,00 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité

- ❖ le devis de CENTAURE SYSTEMS pour un montant de 17 880,00 € T.T.C. soit 14 900,00 € H.T.
- ❖ la souscription à un carte SIM pour un montant annuel de 358,80 € H.T. soit 430,56 € T.T.C..

Les crédits seront inscrits au BP 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Yann LOLLIER :

- Présente le devis pour la réfection de 3 massifs avenue du Général de Gaulle. Ces travaux représentent un coût de 2 476,58 €. Ils sont reportés au budget 2022.
- Présente le devis de KREA 3 concernant la création de 10 adresses mails. Une charte d'utilisation sera mise en place à cette occasion.
- Le S.E.R.P.N. analyse sa stratégie pour le changement des canalisations.
- Annonce que les flyers pour les marchés sont arrivés, ils vont être distribués prochainement aux commerçants.
- La publicité concernant le lotissement DURAMÉ rue du Stade, va bientôt être mise en place.

Monsieur Frédéric BARON demande le coût en fonctionnement et en investissement engagé par la commune pour l'école. Un récapitulatif sera présenté prochainement.

Monsieur Gilles GRÉAUME :

- Indique que les travaux de la Halle vont débuter en semaine 11.
- Précise que de nouveaux arbres seront plantés à la gendarmerie en novembre pour remplacer les arbres de 2017 n'ayant pas repris.
- Indique que les travaux d'isolation de l'école sont terminés. Il est désormais interdit aux enfants de jouer au ballon sous le préau, afin de ne pas endommager les lames.

Madame Catherine AUZERAIS-MUTA demande où en est l'avancée des travaux au 3, rue du Docteur Collignon et les travaux des quais de bus. Monsieur GRÉAUME indique qu'un premier chiffrage a été réalisé par un architecte. Ce dernier défend actuellement ce dossier auprès des Architectes des Bâtiments de France (A.B.F.)

Madame Corinne DUMONT-OUINE demande si des vaccinations seront prévues en pharmacie. Madame AUZERAIS-MUTA lui répond oui, et ce à partir du 25 mars 2021. Elle précise également qu'une liste d'attente a été mise en place.

Madame Blandine BINET indique que rue de la Forge, il existe un problème d'accessibilité et de stationnement pour les camions de livraison de VIVECO. Ce dossier sera pris en charge par la mairie.

Monsieur Régis DELAMARE demande s'il serait possible de recevoir le compte-rendu de la commission école. Madame DE MENECH lui répond que le nécessaire sera fait.

Madame Florence DE MENECH signale que le ménage de l'école a dû être fait après les travaux. Par ailleurs, **Madame DE MENECH** indique qu'en raison du départ en retraite prochain d'un agent administratif, une annonce de recrutement a été faite.

Monsieur le Maire :

- Annonce la création d'une future M.A.M. sur la commune.
- Fait part d'une demande de l'école d'augmenter le temps d'étude de 45 min. Une approche sera proposée à un prochain conseil municipal.
- Précise que l'inauguration de l'extension du collège aura lieu le mardi 16 mars 2021.
- Prévient que le vote du budget aura lieu le 30 mars 2021.
- Fait part d'un compte-rendu de la conférence des Maires.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Betty SOMON

Éric DEZELLUS